

ASSEMBLEE GENERALE 2014

Invitation à participer à cette assemblée générale

Comme indiqué sur votre carte de pêche, notre assemblée générale annuelle ordinaire se tiendra le **dimanche 7 décembre 2014 au CELLIER, salle William Turner, à partir de 9 heures 30 (parcours fléché)**.

Ordre du jour

*Procès verbal de l'assemblée générale 2013 ;
Rapport d'activités 2014 ;
Rapport financier définitif de 2013 et provisoire de 2014 ;
Rapport du vérificateur aux comptes ;
Rapport moral ;
Prix de la carte, des licences et du ticket « présence » 2015
Interventions des personnalités ;
Questions diverses (*);
Remise de récompenses ou distinctions ;
Verre de l'amitié.*

(*) Il vous est demandé d'adresser au siège social (mail ou courrier postal) toutes vos questions, propositions ou suggestions pour le 15 novembre 2014 dernier délai. Ces remarques seront abordées au cours des questions diverses lors de l'A.G.

ATTENTION

L'enregistrement des présences à cette assemblée générale (qui nous permettra de rembourser les 15 € du ticket de présence), sera effectué entre **8 h 30 et 9 h 30**, selon les modalités suivantes :

- Présentation **obligatoire** de votre carte de pêche 2014.
(Cette carte sera poinçonnée et vous émargerez un listing pour certifier votre présence)
- **Aucun pouvoir** ne sera accepté pour excuser l'absence d'une tierce personne.
(Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un ticket de "**présence**")

Pour les personnes qui seront dans l'impossibilité d'assister à l'AG 2014 pour **cas de force majeure**, les 15 € du ticket de présence seront remboursés contre justification jugée acceptable par le conseil d'administration.

Pour cela, il vous suffira d'adresser un courrier avec justificatifs, au siège de notre association à l'adresse suivante :

ADAPAEF de L-A
Chez M. René BERARD
1 le moulin de Quiheix
44390 Nort-sur-Erdre

Un délai de **deux mois** est accordé pour nous adresser ce courrier, soit jusqu'au **8 février 2015 minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Toutes ces demandes seront analysées et jugées au cours d'un conseil d'administration spécifique. Une réponse individuelle sera envoyée avec ou sans le remboursement, **au plus tard le 15 mars 2015**.

Le président
Signé Gilles CHOSSON